



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1268313001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Division relations avec les citoyens et communication , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution demandant au comité exécutif de la Ville de Montréal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour la tenue d'une démarche de consultation en prévision de l'adoption d'un cadre de participation publique à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite se doter d'un cadre structurant en matière de participation publique afin d'encadrer et d'améliorer ses pratiques actuelles. Dans cette optique, il est proposé de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour accompagner l'arrondissement dans les différentes étapes nécessaires à l'élaboration de ce cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le mandat confié à l'OCPM se déclinera en deux grandes étapes complémentaires :

Étape 1 : Accompagnement (été et automne 2026)

L'OCPM mènera une démarche participative préliminaire auprès de la population et des parties prenantes du territoire de l'arrondissement. Cette étape vise à :

- Compléter le portrait des pratiques actuelles de participation publique dans l'arrondissement.
- Recueillir les attentes, besoins et préoccupations des citoyennes et citoyens et des acteurs de la participation publique dans l'arrondissement, ce qui permettra d'identifier des forces, des limites, des opportunités et des obstacles liées aux pratiques actuelles.

Cette étape se terminera par le dépôt, par l'OCPM, d'une synthèse des éléments recueillis.

Étape 2 : Consultation sur un cadre préliminaire (hiver 2027)

À partir du portrait établi lors de la première étape, de la synthèse produite par l'OCPM et d'un tour d'horizon des meilleures pratiques en participation publique dans le milieu municipal, l'arrondissement élaborera un cadre de participation publique préliminaire. Ce cadre sera ensuite soumis à une commission consultative de l'OCPM, permettant :

- d'enrichir et d'ajuster le cadre préliminaire proposé
- d'assurer sa cohérence avec les attentes de la population et des acteurs de la participation publique dans l'arrondissement.

À la suite du dépôt du rapport de la commission, l'arrondissement procédera aux ajustements nécessaires en prévision de l'adoption du cadre de participation publique.

Adoption du cadre de participation publique : été 2027

JUSTIFICATION

Pourquoi se doter d'un cadre de participation publique ?

Au cours des dernières années, les pratiques de participation publique ont connu une évolution importante au Québec et ailleurs. Les administrations publiques sont de plus en plus appelées à impliquer la population en amont des projets, à favoriser la transparence et à adapter leurs approches à une diversité de publics.

Dans les municipalités ces transformations touchent autant les processus encadrés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que les projets d'intérêt public (réaménagement de parcs et de rues, initiatives culturelles, budgets participatifs, etc.). Dans ce contexte, l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville souhaite :

- faire preuve de leadership en matière de participation publique
- structurer ses pratiques de manière cohérente et durable
- mieux répondre aux attentes de sa population

Objectifs visés

L'adoption d'un cadre de participation publique permettra de :

- Améliorer la prévisibilité, la qualité et la cohérence des démarches participatives
- Clarifier les rôles, principes et modalités de participation
- Renforcer la confiance entre l'administration et la population
- Augmenter la transparence dans la prise de décision

Pourquoi mandater l'OCPM ?

Le recours à l'OCPM constitue un atout pour plusieurs raisons :

- Son indépendance et sa crédibilité reconnue, garant de la neutralité et la rigueur du processus.
- Sa capacité à mobiliser et rejoindre divers publics.
- Sa contribution à l'amélioration continue des pratiques en participation publique à Montréal.

De plus, cette démarche s'inscrit en cohérence avec l'orientation 2 de la planification stratégique 2026-2030 de l'OCPM : Contribuer à renforcer la démocratie municipale

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement contribuera aux coûts variables liés à la commission consultative de l'OCPM à l'hiver 2027.

MONTRÉAL 2030

Cette démarche s'inscrit dans l'orientation "Démocratie et participation" de Montréal 2030. Plus précisément, elle contribue à "Accroître la participation et l'engagement des citoyennes

et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision"

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement et l'OCPM coordonneront ensemble les communications à réaliser pour informer et mobiliser la population d'Ahuntsic-Cartierville sur l'ensemble de la démarche.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape 1 : Accompagnement (été et automne 2026)

- Étape 2 : Consultation sur un cadre préliminaire (hiver 2027)
- Adoption du cadre de participation publique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville : été 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE, Office de consultation publique de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Liane MORIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Tamar KANTARJIAN
Cheffe de division des communications et relations avec les citoyens

Le : 2026-05-29